

Les Territoires s'engagent pour la transition énergétique



Des leviers pour réduire les émissions du Pays



- 1. Ajuster l'éclairage** des bâtiments, le chauffage et la température de l'eau (limiter à 55 degrés)
- 2. Promouvoir la sobriété numérique** (réparer plutôt qu'acheter), éviter les mails avec pièce jointe, éteindre plutôt que laisser en veille
- 3. Pouvoir quantifier** et identifier les facteurs de perte énergétique des bâtiments occupés (audit énergétique par exemple)
- 4. Promouvoir** - lorsque cela est possible - **le distanciel au présentiel** et éviter les mobilités contraintes (voiture)
- 5. Remplacer les ampoules** à incandescence par des LEDs



Le rôle de conseil des Territoires de projet auprès des EPCI



- 6. Ajuster l'éclairage public** en l'éteignant la nuit par exemple en programmant les horaires
- 7. Sensibiliser et alerter les agents** de la collectivité aux enjeux du changement climatique
- 8. Former les agents responsables de l'entretien et de la maintenance** des bâtiments publics
- 9. Proposer des véhicules de la collectivité en autopartage** et informer sur le forfait mobilité durable
- 10. S'engager dans une démarche de sobriété** en élaborant le bilan carbone de la structure et agir sur les émissions



Pour aller plus loin :
[Bilan carbone ANPP - Territoires de projet >>](#)
[Guide méthodologique élaboration d'un bilan >>](#)
[Association ABC >>](#)
[Base référentielle ADEME bilan GES >>](#)

Pour retrouver nos publications
- www.anpp.fr
- contact@anpp.fr